



Municipalité de Servion

Servion, le 16 mai 2014

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal no 03-2014

concernant :

l'octroi d'un crédit extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter Fr. 300'000.00 en vue de financer les travaux de :

- **création d'un trottoir bordant le chemin de la Scierie à Servion,**
 - **aménagement d'un quai d'attente à l'arrêt de bus à la croisée de la poste, au bord du chemin du Vieux Collège à Servion.**
-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

En décembre 2012, le terminal de la ligne TL 65 a été déplacé de la poste de Servion au parc animalier afin de desservir dans de meilleures conditions le zoo et le tropiqaarium.

L'amélioration de ce service a été accompagnée de plusieurs réalisations :

- un nouvel arrêt de bus avec abri devant le tropiqaarium,
- un rond-point permettant aux bus de faire demi-tour aisément et sans encombre,
- un arrêt bus sur le chemin de la Scierie (à droite en montant) au lieu-dit « Les Granges Rouges ».

Le 15 décembre 2013 a vu aboutir les nombreux pourparlers entre le Service de la Mobilité, les TL, CarPostal, les anciennes et les nouvelles autorités locales. Une nouvelle ligne de bus, desservie par CarPostal, est en effet née permettant d'offrir enfin une véritable alternative de transports en commun pour le village des Cullayes.

Le renforcement de nos transports publics a cependant eu un impact direct sur le nombre de passages des bus sur nos axes routiers, notamment sur le chemin de la Scierie. Pour ce seul tronçon, en additionnant les bus TL et ceux de CarPostal, on compte pas moins de 80 passages de bus par jour.

Rapidement, la Municipalité a pris conscience que la sécurité des usagers notamment des piétons devait être améliorée, ceci d'autant plus que le croisement des bus avec les autres véhicules posent souvent de gros problèmes, sans compter que la zone riveraine est en pleine expansion (*construction de nouvelles villas familiales et de bâtiments artisanaux*).

Courant 2013, la Municipalité s'est adressée au Service cantonal de la signalisation routière pour demander l'interdiction du transit des poids lourds sur ce chemin, ce qui a été accepté et ce qui a sensiblement diminué la circulation.

Enfin, en janvier de cette année, une requête émanant des bordiers n'a fait que renforcer l'intention de la Municipalité d'entreprendre la création d'un trottoir sur ce chemin et ceci dans les plus brefs délais.

Création d'un trottoir le long du Chemin de la Scierie

Sous réserve de l'acceptation du projet définitif par les services cantonaux.

En février 2014, la Municipalité a mandaté le bureau Stuby, géomètre à Mézières afin d'étudier les différentes variantes possibles.

En parallèle, elle s'est approchée des services cantonaux concernés (*Service des routes, Direction générale de la mobilité et des routes, Monsieur Authier - Voyer de l'Etat, Monsieur Brun - Inspecteur de la signalisation routière*) afin de connaître leurs visions sur les avantages et les inconvénients des différentes options possibles.

Il s'est vite avéré que si le projet retenu consistait à élargir en partie la route pour favoriser le croisement des véhicules, cette démarche aurait un impact direct sur l'augmentation de la vitesse du transit. Ce qui n'est en aucun cas le but recherché. L'idée a donc été abandonnée en faveur d'un trottoir dit « franchissable ».

Ce type d'ouvrage permet si besoin de faciliter le croisement des véhicules (notamment lors du croisement de deux bus) tout en garantissant une sécurité optimale des piétons lors de l'utilisation normale de la chaussée.

La largeur actuelle du domaine public, sans avoir à procéder à l'expropriation de surfaces privées, permet la réalisation d'un trottoir aux normes requises de 1.50 m sur la majorité de sa longueur et de conserver une largeur de chaussée d'environ 5.00 m.

En complément, des mesures visant à améliorer la visibilité seront entreprises, dont notamment l'élagage sévère des haies empiétant sur le domaine public.

Les candélabres existants supportant l'éclairage public seront déplacés en bordure intérieure du trottoir projeté, tout comme les deux BH existantes.

Les modifications des aménagements des accès privés, bordures, renvois d'eau ont été prises en compte dans l'enveloppe du projet qui vous est présenté.

Les différentes infrastructures communales et privées se situant dans l'assiette du domaine public ou ayant une corrélation avec celui-ci ont été contrôlées et feront l'objet de réparations ou d'assainissement durant les travaux. Ceci concerne principalement les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées.

L'inscription des servitudes publiques, en accord avec les propriétaires riverains, sera traitée avant la mise à l'enquête (voir plan du projet en annexe).

Les services industriels tels que la Romande Energie, Swisscom, Cosvegaz, etc. ont été contactés afin d'obtenir une synergie dans la planification.

Aménagement d'une aire d'attente à l'arrêt de bus « poste croisée» en bordure du chemin du Vieux Collège.

Dans le but d'améliorer la sécurité sur la Route du Vieux Collège, la Municipalité envisage aménager un quai d'attente en bordure de l'arrêt de bus existant situé à proximité du passage piétons et de la croisée entre le Chemin du Centre et le Chemin du Théâtre (côté gauche en montant vers le Vieux Collège).

Cet arrêt est desservi par la nouvelle ligne de CarPostal n° 75. Il est en fonction depuis décembre 2013 mais il ne répond actuellement pas aux exigences et normes en vigueur en matière de sécurité routière.

Différentes variantes ont été envisagées dont la mise en place de modérateurs de trafic ponctuels sur la chaussée. L'obligation du Service cantonal des routes (Direction générale de la mobilité et des routes) de maintenir une largeur de passage minimale de 5.20 m pour le trafic nous a contraints à abandonner cette idée en privilégiant la création d'un quai d'attente.

Le projet qui vous est présenté garanti totalement la sécurité des usagers qui attendent les bus tout comme celle des personnes qui utilisent le passage pour piétons. La prise en compte des problèmes rencontrés par les personnes à mobilité réduite est également respectée.

Le quai projeté d'une largeur évoluant entre 1.50 m et 2.20 m sur une longueur totale d'environ 28.00 m sera réalisé par la mise en place d'un remblai stabilisé qui modifiera le talus existant qui empiète sur la parcelle communal n° 60 (voir sur plan en annexe).

Une barrière en bois de la même facture que celle posée à l'arrêt de bus du parking « Barnabé » viendra compléter l'ouvrage sur l'ensemble de sa longueur. La fabrication et la pose seront réalisées par le personnel de voirie.

Le terrain de pétanque ne sera pas touché par ces travaux.

Financement :

Les coûts se répartissent de la manière suivante :

• **Trottoir du Chemin de la Scierie :**

➤ Honoraires du géomètre	Fr. 34'281.00
➤ Frais d'enquête	Fr. 2'500.00
➤ Génie civil	
○ Réalisation du trottoir	Fr. 202'088.00
○ Déplacement des BH	Fr. 5'719.00
○ Réfection des collecteurs	Fr. 3'118.00
○ Modification de l'éclairage public	Fr. 8'988.00

Coût des travaux liés à la création du trottoir **Fr. 256'694.00**

=====

• **Aménagement d'une aire d'attente à l'arrêt bus de la Rte du Vieux-Collège**

➤ Honoraires du géomètre	Fr. 2'500.00
➤ Frais d'enquête	Fr. 1'000.00
➤ Création de l'aire d'attente pour l'abri de bus (devis + 10% pour imprévus)	Fr. 34'143.00
➤ Matériaux pour la barrière	Fr. 1'500.00

Coût des travaux liés à la création de l'aire d'attente Fr. **39'143.00**
=====

Conclusions :

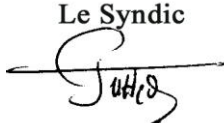
Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Servion

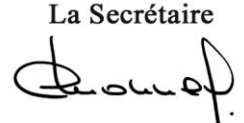
- vu le préavis municipal no 03-2014,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux :**
 - de construction d'un trottoir le long du chemin de la Scierie,
 - de création d'un quai d'attente à l'arrêt de bus situé sur la Route du Vieux Collège,
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 300'000.00**
- **de financer ce montant par un emprunt,**
- **d'amortir cet investissement sur 30 ans, à raison d'un montant de Fr. 10'000.00 par an, par le compte No 430.331.115.**

Le Syndic

Gilbert Cuttelod



La Secrétaire

Claudine Monney

Municipal responsable : Cédric Matthey

Annexes :

- estimation des coûts
- plans d'implantation